

Explicatif

Droits d'accès dans Jems

Compte

Avant qu'un accès à un projet puisse vous être attribués dans Jems, vous devez créer un compte dans Jems. Accédez au système via www.interreg-gr.net



Bienvenue dans le système de suivi d'Interreg Grande Région!

Ici, vous trouvez nos derniers appels et vous pouvez gérer vos demandes. Il suffit de vous connecter ou de créer un nouveau compte pour se lancer !

1. Vérifiez si vous vous êtes connecté au bon système Jems. Le Programme Interreg Grande Région est indiqué à gauche et peut être clairement identifié via son logo.
2. Cliquez sur « Créer un nouveau compte » afin de pouvoir vous enregistrer dans le système.

Créer un nouveau compte

Dans cet onglet, il vous sera alors nécessaire d'indiquer :

- Votre prénom
- Votre nom de famille
- Votre adresse e-mail
- Un mot de passe

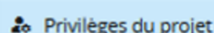
Vous allez également devoir saisir le code de sécurité et accepter les conditions de service, la politique de confidentialité et la politique d'utilisation des cookies. Vous recevrez un e-mail sur

l'adresse e-mail que vous avez indiqué et vous devrez confirmer la création du compte.

Attention : Vous n'avez pas besoin de créer plusieurs comptes dans le système. Avec votre profil, vous pourrez être ajouté à tous les projets dont vous faites partie. Les accès nécessaires devront vous être attribués pour chaque projet individuellement.
Chaque compte additionnel créé avec vos coordonnées sera désactivé par l'équipe Jems.

Equipes

Jems permet à l'ensemble du partenariat financier de collaborer au projet dans différentes équipes (voir ci-dessous). Le Partenaire chef de file est responsable de l'attribution des partenaires au projet et aux différentes équipes (voir ci-dessous). Ces attributions sont accessibles via la partie **Privilèges du projet**.



Le partenaire chef de file est responsable de la création du projet dans Jems. En tant que créateur du projet dans le système, Jems lui attribue automatiquement le droit de gestion du projet.

Les partenaires financiers ne sont pas automatiquement affectés à un projet. Le partenaire chef de file avec les droits de gestion doit les affecter au projet. Dès que l'utilisateur est affecté au projet, il pourra le visualiser dans son tableau de bord. Il vous est donc nécessaire d'indiquer au moins une personne par équipe et par partenaire avec les droits de modification. Il est uniquement possible d'attribuer des accès aux utilisateurs du projet qui sont déjà enregistrés dans le système. Le seul paramètre requis pour identifier l'utilisateur est l'e-mail utilisé pour s'enregistrer dans Jems.

- **Equipe 1 :** Personnes responsables de rédiger la demande de concours / Gestionnaires de projet.

Tous les utilisateurs dans cette équipe sont autorisés à visualiser/modifier la *demande de concours* et les sections relatives à la *contractualisation*. Cette équipe peut être identifiée par la mention *Formulaire de demande des utilisateurs*.



Le droit « **gérer** » est un privilège spécial qui permet de gérer l'ensemble des utilisateurs du projet.




- **Equipe 2 :** Une équipe par partenaire du projet (identifiable par l'acronyme du partenaire). Ensemble d'utilisateurs qui travaillent pour chaque structure partenaire (financier) du projet.

À noter : Cette équipe ne peut être constituée que lorsque le statut du projet est passé en « **Approuvé** ». Le partenaire chef de file doit procéder aux affectations nécessaires avant que le projet ne soit contractualisé. A défaut, les partenaires financiers ne pourront pas soumettre leurs déclarations de créances.

PF3

* Nom d'utilisateur de Jems

[visualiser](#) [modifier](#)

Données confidentielles 

Les utilisateurs affectés à cette équipe peuvent soit avoir un accès « visualiser » ou « modifier ». L'accès « visualiser », permet de visualiser les déclarations de créances (DC) et télécharger les différents documents, mais pas modifier la DC. L'accès « modifier » a les mêmes droits que l'accès visualiser mais peut modifier la DC.

Cocher la partie « données confidentielles » vous permet de protéger les données personnelles conformément au RGPD. L'utilisateur avec ce droit peut marquer (et visualiser) les données confidentielles dans la liste des dépenses et la section des marchés publics dans les déclarations de créances. Seul l'accès « modifier » permet d'attribuer ce droit à d'autres profils dans l'équipe.

PcF1

[Redacted]


[visualiser](#) [modifier](#)

Données confidentielles 

[+](#)

Formulaire de demande INTGRO

Privilèges du projet

 Les utilisateurs travaillant en même temps sur la même page peuvent entraîner une perte inattendue de données (des utilisateurs écrasent le contenu d'autres utilisateurs).

Equipe 1

Formulaire de demande des utilisateurs

[Redacted]

[visualiser](#) [modifier](#) [gérer](#)



[Redacted]

[visualiser](#) [modifier](#) [gérer](#)



[Redacted]

[visualiser](#) [modifier](#) [gérer](#)



[+](#)

Equipe 2

PcF1

[Redacted]

[visualiser](#) [modifier](#)

Données confidentielles 

[+](#)

PF2

[Redacted]

[visualiser](#) [modifier](#)

Données confidentielles 

[+](#)

Cellule de contrôle

Une cellule de contrôle, (responsable des vérifications de gestion) est désignée pour chaque partenaire financier.

- Jems indique « Pas de contrôleur rattaché » si pas de cellule de contrôle n'a pas encore été désignée
- Lorsque la cellule de contrôle a été désignée Jems affiche le nom de la structure concernée.

A noter : Le programme est responsable de l'affectation d'une cellule de contrôle pour chaque partenaire avant que ce dernier ne puisse soumettre une DC dans le système.

Attention : le gestionnaire de projet avec les droits « **gérer** » ou « **modifier** » (équipe 1) peut créer une déclaration de créances consolidée. Les autres profils (p.ex. équipe 2) peuvent visualiser une déclaration de créances consolidée sans pouvoir la modifier. Assurez-vous qu'uniquement les agents du partenaire chef de file aient la possibilité de modifier ou gérer le projet.